

# Objectif Santé & Sécurité

Prévention des risques et santé au travail

Inscrivez-vous à la lettre Objectif Santé & Sécurité : [lettreOSS.drh@inserm.fr](mailto:lettreOSS.drh@inserm.fr)

n° 8 - SEPTEMBRE 2017



DOSSIER

## NOUVEAUX ENTRANTS mieux accueillir pour mieux prévenir

LA PRÉVENTION ET VOUS  
ARMELLE BARELLI

« Nous devons nous appuyer sur les experts métier et partager en toute transparence les sujets de préoccupation. »

RETOUR D'EXPÉRIENCE  
Accident de manutention



# ÉDITO

Médecin de prévention à la délégation Grand-Est depuis 8 ans, je suis en charge des questions relatives à la santé au travail. J'assure notamment la surveillance médicale des agents. La visite médicale me permet d'évaluer l'état de santé des personnels et la compatibilité avec leur poste. C'est aussi l'occasion de dépister une éventuelle maladie professionnelle ou encore de tracer les expositions tout au long de la carrière. C'est également un moment privilégié pour informer les agents sur les risques liés à leurs activités (risques chimiques, pour la grossesse, etc.) et les questions médico-administratives (droits à congés maladie, déclaration de maladie contractée en service, etc.).

Au-delà de la visite médicale, ma mission consiste aussi à éviter l'altération de la santé des agents. Il me faut pour cela me rendre « sur le terrain » afin d'évaluer les risques, conseiller des aménagements de poste et participer à la formation sur les risques professionnels et les moyens de prévention.

C'est un métier passionnant qui nécessite la collaboration de l'ensemble des intervenants en matière de santé et sécurité : conseillers et assistants de prévention, membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), représentants du personnel, responsables ressources humaines, directeurs d'unité, encadrants, etc. Cette collaboration s'entend bien sûr dans le cadre d'un secret médical strict.

Enfin, le médecin de prévention participe activement à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux entrants. Ainsi, dans ce numéro de la lettre Objectif Santé & Sécurité, vous pourrez découvrir ce rôle essentiel, nécessaire dès le début de carrière, dans la prise en compte des risques à l'amélioration des conditions de travail de tous.

**Stéphanie Kleinlogel, médecin de prévention**

## SOMMAIRE

### P. 2 ÉDITO

QUOI DE NEUF ?

### P. 3 LA PRÉVENTION ET VOUS Armelle Barelli

« Nous devons nous appuyer sur les experts métier et partager en toute transparence les sujets de préoccupation. »

### P. 4 DOSSIER NOUVEAUX ENTRANTS mieux accueillir pour mieux prévenir

### P. 7 RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?

**Accident de manutention**

### P. 8 FOIRE AUX QUESTIONS

LE SAVIEZ-VOUS ?

**Le cancer du ramoneur**

AGENDA

## QUOI DE NEUF ?

### ● La journée d'information sur les nanomatériaux du 18 mai 2017



L'objectif de ce colloque était de répondre aux nombreuses questions posées par les préventeurs et utilisateurs de nanomatériaux en conjuguant les approches scientifiques et préventives. La journée s'est déroulée à Paris avec le soutien de la direction générale de l'Inserm et de l'Institut thématique technologies pour la santé et a rassemblé une centaine de participants. Tous les acteurs du domaine, chercheurs, médecins, représentants des agences de

sécurité sanitaire ANSES et ANSM, ont été représentés au cours de cette journée. Des tables rondes, animées par ces différents acteurs ainsi que par un directeur d'unité et un industriel, ont favorisé les échanges avec les participants autour de questions sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation des nanomatériaux.

### ● Les journées nationales de prévention 2017

De nouvelles journées nationales de prévention vont débuter à partir d'octobre 2017. Cette tournée aura lieu dans plusieurs villes en France et sera consacrée à l'accueil des nouveaux entrants, sur la thématique «Mieux accueillir, pour mieux prévenir». À cette occasion, de nombreux échanges auront lieu et de nouveaux outils seront proposés afin de simplifier et faire progres-

ser l'accueil des nouveaux entrants. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller de prévention pour les informations pratiques. L'accueil nous concerne tous, venez donc nombreux !



**Martine Orosco,  
Corinne Schiltz**

# LA PRÉVENTION ET VOUS

## ARMELLE BARELLI

« NOUS DEVONS NOUS APPUYER SUR LES EXPERTS MÉTIER ET PARTAGER EN TOUTE TRANSPARENCE LES SUJETS DE PRÉOCCUPATION »

**Armelle Barelli est déléguée régionale Midi-Pyrénées, Limousin. Outre la représentation de l'Inserm en région auprès de tous les partenaires, une délégation régionale accompagne les collectifs de recherche et de service dans leurs actions.**

**Objectif Santé & Sécurité : Que recouvrent vos activités en tant que déléguée régionale ?**

**Armelle Barelli :** La délégation régionale soutient les unités dans tous les domaines : ressources humaines, finances, patrimoine, communication, réseaux informatiques, montage de projets, accompagnement médical et social et prévention des risques professionnels. Pour accomplir ces nombreuses missions dans le respect de nos partenariats et des cotutelles des unités, je suis entourée d'une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs, coordonnés par une équipe de direction constituée d'experts dans chaque secteur.

**OSS : Quelle place occupe la santé et la sécurité dans le cadre de vos missions ?**

**A. B. :** Je suis très investie dans des projets visant à améliorer la santé et la sécurité des personnels, qu'ils travaillent pour l'Inserm, exercent leurs activités dans nos locaux ou encore qu'ils soient membres des laboratoires. Je partage cette préoccupation avec mes collègues de l'équipe d'encadrement de la délégation. Notre circonscription a deux particularités : l'importance de son patrimoine (plus de 40 000 mètres carrés) et le fort taux de personnels contractuels (près de 50 % de l'effectif géré). Outre la présidence du comité spécial d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSHSCT) et l'animation de la cellule de veille sociale, je conduis des projets de mise en sécurité des bâtiments de l'Inserm avec un programme annuel de réhabilitations qui vise l'amélioration des conditions de travail. Je suis particulièrement attentive à l'accompagnement humain.

*« La gestion du risque est avant tout une affaire de femmes et d'hommes engagés. »*

**OSS : Quelles sont les principales actions mises en œuvre ?**

**A. B. :** Tout d'abord, j'ai envie de souligner l'engagement de tous les acteurs de la prévention dans les unités de recherche et de service (assistants de prévention et personnes compétentes en radioprotection) aux côtés de la conseillère de prévention, Sylvie Alloing, pour une conduite de l'évaluation des risques partagée et pertinente. Nous avons constitué un comité de pilotage des documents uniques d'évaluation des risques (DUER), en lien avec le CSHSCT, qui va nous permettre d'être encore plus efficaces dans l'élaboration de notre plan annuel d'actions de prévention. Le CSHSCT est une instance très active qui réalise des visites et des enquêtes. Nous avons par ailleurs proposé une sensibilisation aux risques psychosociaux à destination des CSHSCT. Le suivi des avis du comité permet aux structures de recherche et de service de progresser dans l'amélioration des conditions de travail et des pratiques en matière d'hygiène et de sécurité. Le rôle des préventeurs en est également renforcé. En lien étroit avec le service du patrimoine et le bureau des achats marchés du service financier, nous avons travaillé à la mise en place des contrôles réglementaires des installations et des équipements scientifiques grâce au concours des préventeurs et des acheteurs dans les unités. Je souhaite également mettre l'accent à la fois sur le déploiement systématique des contrôles d'accès et des accueils externalisés dans les structures ainsi que sur le gardiennage pour les nuits et les fins de semaines. Nos installations sont l'outil de travail des équipes de recherche, nous devons les entretenir et les protéger. Pour réussir ces actions, il faut faire acte de pédagogie et accompagner les hommes et les femmes dans ces évolutions.



Armelle Barelli, déléguée régionale Midi-Pyrénées, Limousin.

Enfin, l'accompagnement des personnels contractuels est une de nos actions phares : nous effectuons un suivi des parcours et proposons des entretiens réguliers.

**OSS : Comment améliorer, selon vous, cette gestion des risques ?**

**A. B. :** Il nous reste encore à travailler la gestion de crise - situation qui fut hélas une réalité à Toulouse en septembre 2001 avec l'explosion de l'usine AZE. Sans cesse, nous devons nous appuyer sur les experts métier présents en unité ou en délégation et partager en toute transparence les sujets de préoccupation. La gestion du risque est avant tout une affaire de femmes et d'hommes engagés.

Propos recueillis par **Stephanie Bee**



# DOSSIER MIEUX ACCUEILLIR POUR MIEUX PRÉVENIR

- présenter les outils de travail, les procédés ou techniques à mettre en œuvre ;
- informer sur les risques et les mesures de prévention à adopter au poste de travail ;
- observer le nouvel entrant dans une situation d'exécution de tâches afin de s'assurer d'une prise d'autonomie possible sans risque ;
- proposer le plan de formation nécessaire à la prise de poste ;
- s'assurer que le nouvel entrant ait suivi les formations obligatoires à sa prise de poste notamment lors de l'utilisation d'équipements ou de techniques à risques spécifiques.

## → Le tuteur

Le tuteur est désigné par le supérieur hiérarchique ou le responsable scientifique du nouvel entrant. Il peut être toute personne d'expérience bien intégrée dans la structure, même sans lien direct avec la fonction occupée par le nouvel arrivant. Il doit :

- vérifier de manière régulière que le nouvel arrivant possède toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- aider le nouvel arrivant à se familiariser à son environnement de travail et à résoudre les problèmes pratiques qu'il pourrait rencontrer ;
- visiter les différents secteurs, services ou laboratoires de la structure et le présenter aux différents responsables et agents ;
- se rendre disponible pour toute aide ou conseil à apporter.

En fonction des risques et des techniques à mettre en œuvre, le tuteur orientera le nouvel entrant vers certains experts du laboratoire (responsable plateforme, responsable animalerie, référent confinement, etc.).

## Comment se former ?

La formation constitue un élément central de l'accueil. La formation santé et sécurité enseigne aux nouveaux entrants les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de leurs fonctions courantes et à l'appropriation de leur poste de travail. Elle doit permettre à la fois de travailler en toute sécurité, mais également d'instruire les agents des règles de prévention à mettre en œuvre pour assurer leur propre sécurité, celle de leurs collègues et, le cas échéant, celle des usagers du service. Enfin, elle doit être suivie dès l'arrivée dans la structure et complétée au fur et à mesure de l'évolution des activités du nouvel arrivant.

Ensuite, l'analyse du poste de travail doit per-

## LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION

- Préserver l'intégrité physique de tous**
  - Améliorer les conditions de travail
  - Favoriser la cohésion des équipes
  - Développer le sentiment d'appartenance
- Respecter les obligations réglementaires sous peine de sanctions pénales**
- Diminuer les coûts relatifs à la réparation et à l'indemnisation**
  - Préserver les biens ou les outils de l'établissement
- Assurer la continuité du service**

## LA FORMATION

Elle est obligatoire et concerne tous les personnels (titulaires, contractuels, vacataires, stagiaires) nouvellement affectés à l'Inserm.

mettre de compléter cette formation afin de déterminer celles plus spécifiques dont aura besoin le nouvel arrivant dans le cadre de ses activités. Ces formations doivent être suivies avant manipulation et/ou exposition à un risque. Il est important :

- de définir les tâches qui vont lui être confiées (fiche de poste) et identifier les procédures, le matériel et les produits utilisés ainsi que les risques associés ;
- d'identifier et évaluer les risques présents à chaque étape du protocole de manipulation ;
- d'analyser l'environnement de travail : identifier les matériels et produits utilisés à proximité du poste de travail afin de définir les risques associés ;
- de définir les moyens de prévention et de secours mis à disposition et connaître leur bonne utilisation ;
- d'identifier la personne qui, en externe ou interne, va délivrer les formations spécifiques à l'activité du nouvel entrant.

## NEO : PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

NEO est une plateforme pédagogique qui vise à dispenser une formation à la sécurité aux nouveaux entrants des unités, dès leur arrivée au laboratoire et quel que soit leur statut.

→ <https://www.rh.inserm.fr>  
 > Rubrique Santé & sécurité  
 > Sensibilisation aux risques



## EXEMPLES DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES



**EXPÉRIMENTATION ANIMALE :** activités avec les animaux (le niveau de formation varie selon le niveau de participation aux expérimentations et la fonction).

Obligatoire pour toute personne participant à des activités d'expérimentation animale



**LASER :** activités sur ou à proximité d'un laser dont le rayonnement accessible est supérieur à la classe 1 :

- appréhender le fonctionnement d'un laser ;
  - définir les risques générés afin de mettre en œuvre les moyens de prévention et de protection efficaces.
- Obligatoire pour tous les nouveaux entrants susceptibles d'être exposés aux rayonnements d'un laser



**AGENT BIOLOGIQUE :**

- appréhender les risques liés à la manipulation d'agents biologiques ;
- connaître les conduites à tenir en cas d'accident.

Obligatoire pour tous les nouveaux entrants susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes

### Que dit la réglementation ?

De nombreux textes\* précisent l'obligation de former et informer les nouveaux entrants sur les risques pour leur santé et leur sécurité. Les médecins et les conseillers de prévention dispensent un certain nombre d'éléments relatifs aux dangers auxquels les nouveaux arrivants sont susceptibles d'être exposés dans le cadre de leur travail.

Ainsi, le Code du travail précise notamment que l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont essentielles lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire. Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique précise qu'une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée, entre autres, lors de l'entrée en fonction des agents.

L'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm aborde ces obligations de formation : « L'agent doit être informé par le directeur de l'unité de recherche, unité de service et service de la nature des risques professionnels auxquels son travail l'expose. Il doit bénéficier d'une sensibilisation pratique et appropriée à la prévention des risques professionnels auxquels il est exposé.

\*Code du travail, partie 4 ;  
L'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm [https://rh.inserm.fr/sante-securite/Documents%20externes/Inserm\\_DrhBCMPBCPR\\_InstructionGenerale.pdf](https://rh.inserm.fr/sante-securite/Documents%20externes/Inserm_DrhBCMPBCPR_InstructionGenerale.pdf)

Cette sensibilisation doit être dispensée lors de sa prise de fonction puis, par suite d'un changement de fonction ou de technique ou en cas d'accidents graves ou répétés ». Il est par ailleurs précisé que cette formation pourra se décomposer comme suit :

- Une information et formation des nouveaux entrants dispensées par les acteurs de la prévention (conseillers de prévention et médecins de prévention). Elles consistent à présenter les dangers auxquels un agent est susceptible d'être exposé dans le cadre de son travail.
- La formation accueil au poste de travail qui consiste en une présentation des locaux et des conduites à tenir en cas d'urgence par le chargé de prévention de centre et/ou l'assistant de prévention. Le responsable hiérarchique assure une formation visant à enseigner à l'agent les comportements les plus sûrs pour l'exécution de ses tâches en lui expliquant l'utilité des mesures de sécurité prescrites et en lui montrant le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours.

Corinne Schiltz



### QUELS OUTILS ?

Certains supports sont mis à la disposition des agents pour informer les nouveaux entrants.

- Fiches réflexes ;
- Fiches Conduites à tenir...



Pour retrouver l'intégralité de ces outils, rendez-vous sur le site RH de l'Inserm, rubrique Santé & sécurité.

### UN INCONTOURNABLE !

Une visite du laboratoire avec l'assistant de prévention permettra au nouvel entrant de situer physiquement les risques présents dans la structure, de visualiser les moyens de prévention mis en place dans les locaux et d'en comprendre la nécessité.

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Comment faire progresser la prévention ?

### ACCIDENT DE MANUTENTION

Les bouteilles de gaz comprimés sont stockées sur des racks de stockage. Lors de leur manutention, une plaque métallique a chuté sur le pied d'un agent.

#### 1 Que s'est-il passé ?

Un agent nouvellement arrivé dans le laboratoire se rend avec un collègue au niveau du rack de stockage des bouteilles de gaz pour charger une bouteille pleine de CO2 sur un diable de manutention. Afin d'abaisser la rampe du rack, l'agent essaie de manipuler le loquet bloquant la plaque en acier. Au moment où l'agent a manipulé le loquet, la plaque en acier est tombée brusquement sur le pied de l'agent, lui causant une vive douleur.



© Inserm, A. Vinatier

pour le branchement et débranchement des bouteilles.

- Être formé à la manutention en sécurité des bouteilles de gaz : cette formation inclut les informations nécessaires pour la manutention, le transport interne et les opérations de branchement/débranchement au réseau.
- Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gant de manutention) lors des étapes de manutention des bouteilles



© Inserm, A. Vinatier

→ Technique :

- Emprunter toujours un cheminement sécurisé avec le diable (chemin extérieur carrossable sans aspérité, éclairage, terrain plat...).
- Utiliser toujours un diable de transport sécurisé permettant de bien caler la bouteille pendant le transport interne et une chaînette permettant de prévenir toute chute : caler la bouteille sur le diable en la faisant rouler sur la rampe et l'attache grâce à la chaîne du diable.
- Si cela est techniquement et financièrement possible, disposer d'un monte-charge avec clé prioritaire permettant de « réserver » l'équipement à cette opération.
- Disposer d'un aménagement technique de la zone de stockage des gaz comprimés adapté :

- revoir le stockage des bouteilles de gaz dans un local de stockage dédié ou un box extérieur aménagé sans plancher afin de faire disparaître la rampe en acier ;

- laisser la plaque en acier en position rampe en permanence, afin de supprimer l'étape de manutention de la lourde plaque métallique ayant causé l'accident (si ce n'est pas possible

prévoir un balisage adapté au niveau de la zone de retombée de la plaque en acier) :

- Toujours mettre en œuvre les gaz dans des locaux adaptés et prévus à cet effet (ventilation, détection, circuit de distribution...).



© Inserm, A. Vinatier

#### 2 Conduite à tenir

Arrêter l'intervention de manutention et appliquer les consignes de secours en cas de traumatisme :

- appeler le sauveteur-secouriste du travail le plus proche qui sera en mesure d'appliquer les consignes ;
- alerter les secours extérieurs.

Dans tous les cas : faire une déclaration d'accident du travail et inscrire l'accident dans le registre santé et sécurité.

#### 3 Comment l'éviter ?

Utiliser et mettre en œuvre la méthode HOT : humain, organisationnel et technique. Cet accident de manutention a montré que le stockage et la formation étaient importants pour bien maîtriser la situation de travail. Certaines mesures de prévention ci-dessous étaient déjà mises en place et n'ont pas concouru directement à l'accident.

→ Humain :

- Rédiger une notice d'information sur la manutention et les éléments de sécurité

→ Organisationnel :

• Prévoir un encadrement par une procédure interne de formation renforcée : pour tous les nouveaux arrivants en charge de cette activité, il est important de formaliser les consignes pour la réalisation de cette manœuvre en toute sécurité et désigner un ou plusieurs responsables pour la transmission de ces consignes.

• Prévoir la pose d'un écriteau sur les bouteilles lors du transport dans le monte-charge ou l'ascenseur : l'agent doit poser un écriteau sur les bouteilles lors du transport en ascenseur afin d'éviter que quelqu'un entre pendant le transport (il ne faut pas créer une atmosphère à risque pour l'usager en cas de fuite de la bouteille) : placer le diable dans l'ascenseur et récupérer le diable sans emprunter l'ascenseur.



# FOIRE AUX QUESTIONS

## CÔTÉ SÉCURITÉ : QUELLE RÉGLEMENTATION ENCADRE L'UTILISATION DES PRODUITS APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE ?

Tout achat et utilisation de produits qui peuvent appauvrir la couche d'ozone sont soumis à une autorisation particulière émanant de l'Union européenne (UE), via la direction générale de l'action pour le climat (DG-CLIMA).

L'UE a mis en place une législation parmi les plus sévères au monde. Les produits concernés, représentés essentiellement par la classe des hydrocarbures halogénés, ne sont généralement pas utilisés dans les laboratoires de l'Inserm, à l'exception du tétrachlorure de carbone (CCl<sub>4</sub>). Celui-ci sert à induire des lésions hépatiques dans des modèles expérimentaux. La Commission européenne autorise son utilisation, mais il est nécessaire de demander une autorisation pour le commander. Ces demandes sont centralisées au bureau de coordination de la prévention des risques. Ces produits, et le CCl<sub>4</sub> en

particulier, peuvent présenter d'autres risques qui les rendent dangereux, non seulement pour la couche d'ozone, mais aussi pour la santé des manipulateurs. Le CCl<sub>4</sub> est aussi un cancérigène de catégorie 2, ce qui implique de le manipuler avec toutes les précautions requises pour tout produit cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (agents CMR).

## CÔTÉ SANTÉ : POURQUOI NE PRESCRIT-ON PLUS SYSTÉMATIQUEMENT DE RADIOGRAPHIE THORACIQUE EN MÉDECINE DE PRÉVENTION ?

La radiographie thoracique (RT) était prescrite systématiquement dans le cadre du dépistage de la tuberculose aux débuts de la médecine du travail. Exceptée pour les soignants en milieu hospitalier, la tuberculose est exceptionnelle en milieu professionnel. Elle reste obligatoire à l'embauche chez le personnel soignant, le personnel navigant et dans le cadre d'une surveillance médicale renforcée

pour les personnes exposées à des agents cancérogènes pulmonaires au cours de leur vie professionnelle et après.

La RT n'est pas un examen suffisamment performant. Sa place a diminué avec l'évolution des techniques d'imagerie. Dans le cadre de la surveillance des travailleurs exposés à des agents cancérogènes pour le poumon, l'outil recommandé est le scanner thoracique.

Le contenu de la visite médicale est laissé à l'appréciation du médecin de prévention. Il orientera ses prescriptions en fonction des symptômes comme une toux chronique, une douleur thoracique et également en fonction des informations dont il disposera sur les expositions professionnelles et le poste de travail.

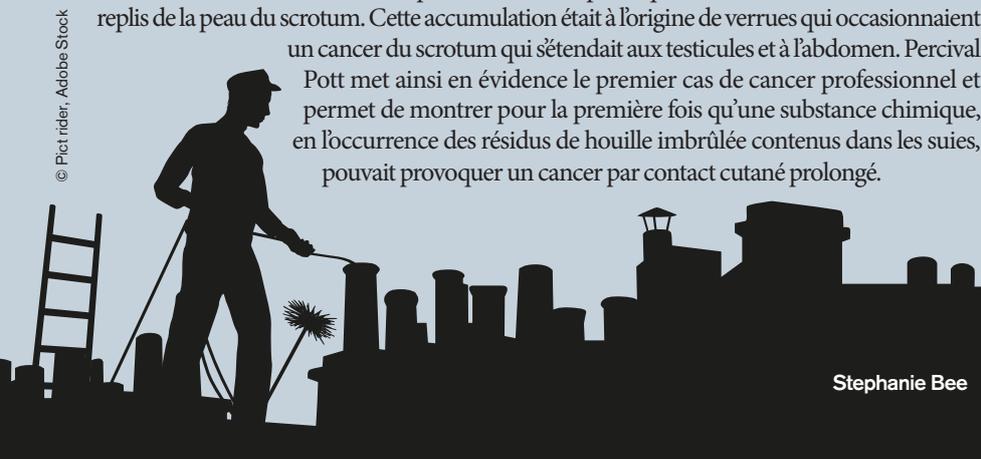
La première intention reste la suppression sinon la substitution du produit ou du procédé ou, en cas d'impossibilité, la limitation de l'exposition au niveau le plus bas possible.

Patricia Frot, Martine Orosco-Pecoraro,  
Véronique Sode

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## Le cancer du ramoneur

Au 18<sup>ème</sup> siècle, les ramoneurs londoniens sont fréquemment victimes de cancers du scrotum. Le chirurgien britannique Percival Pott décide de mener en 1775 une étude clinique auprès de cette population. Il découvre que ce cancer était provoqué par le frottement sur le scrotum de la corde imprégnée de suie qui servait aux ramoneurs à descendre dans les conduits de cheminée. Le ruissellement de la sueur sur le corps des ramoneurs provoquait l'accumulation de suie dans les replis de la peau du scrotum. Cette accumulation était à l'origine de verrues qui occasionnaient un cancer du scrotum qui s'étendait aux testicules et à l'abdomen. Percival Pott met ainsi en évidence le premier cas de cancer professionnel et permet de montrer pour la première fois qu'une substance chimique, en l'occurrence des résidus de houille imbrûlée contenus dans les suies, pouvait provoquer un cancer par contact cutané prolongé.



© Pict rider, Adobe Stock

## AGENDA

### 26 septembre 2017, Paris

INRS : journée pour les services de santé au travail  
[www.inrs.fr/footer/agenda/journee-inrs-services-sante-travail.html](http://www.inrs.fr/footer/agenda/journee-inrs-services-sante-travail.html)

### Du 9 au 13 octobre 2017

Anact : 14<sup>ème</sup> semaine pour la qualité de vie au travail  
[www.anact.fr/14eme-semaine-pour-la-qualite-de-vie-au-travail](http://www.anact.fr/14eme-semaine-pour-la-qualite-de-vie-au-travail)

### Du 14 au 15 novembre 2017

Les entretiens du risque 2017  
[www.foncsi.org/fr/communaute/partageons/appels-a-manifestations/les-entretiens-du-risque-2017-le-deni-du-risque-de-lattitude-individuelle-a-la-gouvernance-des-organisations](http://www.foncsi.org/fr/communaute/partageons/appels-a-manifestations/les-entretiens-du-risque-2017-le-deni-du-risque-de-lattitude-individuelle-a-la-gouvernance-des-organisations)